

## **MAIRIE DE NOINTEL**

### **REUNION DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019**

**20h30**

**L'an deux mille dix-neuf, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.**

**Date de convocation : 06 septembre 2019**

**Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, M. REGNIER, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ**

**Excusés : M. RUMEAU (pouvoir à M. MAUROY) et Mme TRANNOY (pouvoir à M. DECAUDAIN)**

**Secrétaire de séance : M. DEGREMONT**

#### **1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :**

Le compte-rendu de la réunion du 02 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

#### **2/ INTERVENTION DE L'ASSOCIATION « LE VORTEX DES HOBBIES » :**

Monsieur le Maire a récemment rencontré les représentants de l'association « Le Vortex des Hobbies » (association implantée à Clermont) qui souhaitent bénéficier du prêt hebdomadaire d'une salle à Nointel pour y mener leurs activités et en faire bénéficier les Nointellois. Monsieur le Maire leur a donc proposé de se présenter devant l'ensemble du Conseil municipal.

L'association propose des jeux de société modernes, du style « war game fantastique ». Le public visé est de 16 ans et plus. L'association souhaite obtenir le prêt de la salle des associations une fois par mois, soit un samedi de 14h à 22h, soit un dimanche de 14h à 19h, selon les disponibilités de la salle. Le but est d'initier, gratuitement, les Nointellois.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte, pour un démarrage en octobre 2019.

#### **3/ CREATION D'UNE NOUVELLE ALLEE AU CIMETIERE ET D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le 27 avril 2019 les Conseillers s'étaient rendus au cimetière pour constater :

- Que la dernière allée va bientôt manquer de places (il en reste 3)
- Qu'il ne reste plus que 4 cases disponibles au columbarium

Monsieur le Maire a donc demandé deux devis pour réaliser une nouvelle allée et un autre devis pour la construction de 10 nouvelles cases de columbarium.

En ce qui concerne l'allée du cimetière, le devis de OISE TP s'élève à 6 966,55 € HT tandis que celui de MEDINGER & FILS s'élève à 3 722,25 € HT.

Concernant le columbarium, le devis de l'entreprise GRANIMOND, entreprise qui avait réalisé les deux premiers columbarium et le jardin du souvenir, s'élève à 4 270,00 € HT (incluant la fourniture de 15 plaques vierges d'inscription).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer à MEDINGER & FILS, pour un montant de 3 722,25 € HT, la réalisation de la nouvelle allée
- D'attribuer à GRANIMOND, pour un montant de 4 270,00 € HT, la réalisation de 10 nouvelles cases de columbarium
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental pour financer ces travaux (d'un montant total de 7 992,25 € HT), étant précisé que la commune demandera une dérogation pour entreprendre les travaux avant l'octroi de la subvention étant donné le caractère d'urgence de l'opération
- Valide le plan de financement suivant :
  - o Commune (65%) : 5 202,25 €
  - o Département (35 %) : 2 790,00 €
- Décide le virement de crédits de 9 600 € des dépenses imprévues d'investissement (020) vers l'article 21316 (équipements du cimetière)

#### **4/ ACHAT D'UNE TABLE ET DE CHAISES POUR LA CANTINE :**

Madame LEFEVRE informe le Conseil municipal qu'il convient d'acheter pour la cantine une nouvelle table et 8 chaises.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de faire cette acquisition et décide de virer la somme de 500,00 € des dépenses imprévues d'investissement (020) vers l'article 2184 (mobilier).

Par ailleurs il est décidé l'acquisition de nouvelles barrières pour remplacer celles de l'abribus place de la Mairie (budgétisé en fonctionnement en « fournitures de voirie »).

#### **5/ VENTE DE BUNGALOWS :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réalisation de nouveaux vestiaires au stade municipal deux bungalows sont désormais devenus inutiles. Il propose au Conseil municipal de les mettre en vente sur le site « le bon coin ».

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le principe de la vente et décide de procéder à la vente « au plus offrant », comme cela avait été fait pour la vente de l'ancien tracteur.

#### **6/ TRAVAUX ELECTRIQUES AU STADE MUNICIPAL (ECLAIRAGE) ET A LA BIBLIOTHEQUE (CHAUFFAGE) :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de procéder au remplacement de projecteurs au stade municipal. Il a ainsi demandé deux devis à l'entreprise VERFAILLIE, le premier pour le remplacement de la totalité des lampes (soit 10 lampes), le second pour le remplacement de la moitié (soit 5 lampes), à chaque fois par des projecteurs LED plus performants et moins consommateurs d'énergie.

Le devis pour le remplacement de 10 projecteurs s'élève à 6 268,00 € HT, celui pour le

remplacement de 5 projecteurs à 3 134,00 € HT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la bibliothèque municipale est depuis quelques années chauffées par deux radiateurs d'appoint qui, d'une part, sont très consommateurs d'électricité, et qui, d'autre part, ne respectent pas les normes de sécurité.

Il a ainsi demandé également un devis auprès de l'entreprise VERFAILLIE pour la fourniture et la pose de deux radiateurs à paroi froide, lequel s'élève à 2 040,30 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder au remplacement de 10 projecteurs au stade
- De procéder au remplacement des deux radiateurs à la bibliothèque
- De solliciter d'autres devis dans les deux cas
- De nommer une commission composée de Mme BODCHON-SEREIN et de MM. DECAUDAIN, LANTEZ et THOMAZON pour décider de l'attribution une fois les devis reçus
- De virer la somme de 10 000,00 € des dépenses imprévues d'investissement (020) vers l'article 21758 (autres installations, matériel et outillages techniques)

### **7/ DEVENIR DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SUITE AU PASSAGE AU TRI SELECTIF EN PORTE A PORTE :**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux qu'à compter du 25 novembre 2019 le tri sélectif se fera en porte à porte (poubelles jaunes) et qu'une réunion publique se tiendra à ce sujet à la salle Henri Sénéchal le mardi 22 octobre à 18h. Par ailleurs, une société mandatée par la Communauté de Communes du Clermontois viendra effectuer le marquage au sol dans les rues de Nointel du 19 au 24 septembre

Dans ce cadre, se pose la question du devenir des plateformes de tri actuelles.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De demander à conserver les trois emplacements actuels des plateformes de tri en les composant de deux bennes à verre et d'une benne à vêtements (« le relais »)
- De demander au Pays du Clermontois s'il est possible de rajouter une plateforme de tri à verre près de la salle Henri Sénéchal qui permettrait de desservir non seulement la salle mais également la nouvelle zone pavillonnaire

### **8/ POINT SUR LES TRAVAUX PREVUS AU BUDGET :**

Monsieur le Maire fait un point sur les autres travaux prévus au budget 2019 :

- Travaux d'accessibilité : la commune a obtenu la subvention complémentaire du Pays du Clermontois au titre des fonds de concours mais attend toujours la réponse du Conseil Départemental afin de commencer les travaux
- Travaux de remise aux normes électriques des bâtiments communaux : une grande partie des travaux ont été réalisés par l'entreprise VERFAILLIE. Suite au rapport remis par BUREAU VERITAS après les travaux, quelques petits ajustements seront encore à réaliser.
- Pare-ballons au stade municipal : la Fédération Française de Football a attribué la subvention demandée mais la commune est toujours dans l'attente de la réponse du Conseil Départemental pour lancer les travaux
- Isolation (sous le préau) du logement 11 place de la Mairie: le Pays du Clermontois a attribué la subvention demandée, les travaux seront réalisés par l'entreprise SURHOMME RENO durant les vacances scolaires d'octobre 2019

- Vidéoprotection : Par un courrier en date du 09 juillet 2019, la Préfecture de l'Oise nous a informés que notre demande de subvention au titre du FIPD a de nouveau été rejetée. Il reviendra donc au Conseil municipal élu en mars 2020 de présenter une nouvelle demande si celui-ci souhaite toujours poursuivre ce projet. Par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil Départemental de bien vouloir prolonger la subvention qu'il avait attribuée pour cette opération

## **9/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire remercie Monsieur MAUROY et son gendre, Dimitri CANY, pour avoir déplacé les bungalows du stade municipal et pour la coupe des haies chemin de la Couarde notamment
- Monsieur le Maire fait un point sur l'installation durant 6 jours des gens du voyage aux abords de la salle Henri Sénéchal. Il indique avoir immédiatement prévenu la Gendarmerie mais que les moyens d'action sont légalement limités car la Communauté de Communes ne dispose pas d'une aire d'accueil. Néanmoins les personnes ont été plutôt respectueuses des lieux, les ont rendus propres. Des solutions pour éviter ces désagréments seront certainement à rechercher dans le futur (pose de béton, d'arceaux anti-intrusion, etc)
- Monsieur le Maire fait lecture de courriers des associations suivantes, remerciant la commune pour la subvention versée en 2019 : ASCT, SDIS 60 (pour les jeunes sapeurs pompiers du Clermontois), Restos du Cœur de l'Oise, Ligue contre le Cancer
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Secours Catholique a débuté depuis le 5 septembre des activités d'accueil du public à Clermont tous les premiers jeudis de chaque mois de 14h30 à 17h30
- L'entreprise HUCHEZ viendra réparer l'horloge de l'église, qui ne sonne plus depuis plusieurs semaines, le 17 septembre 2019
- Déformation de la chaussée route de la Jacquerie à la sortie de la commune vers Breuil-le-Sec : la réparation est prévue par la DIR, des panneaux ont été installés
- Le marquage au sol (peinture des stops, des passages piétons et des interdictions de stationner) a pris du retard mais sera bientôt effectué
- Monsieur le Maire félicite l'équipe de Nointel qui, de nouveau, a remporté les jeux intervillages cet été à Breuil-le-Sec
- Monsieur THOMAZON souhaite savoir si le « nettoyage » de la « grange GOSSANT », rachetée par la commune, est terminé. Celui-ci devrait l'être pour la fin de la semaine.
- Monsieur MAUROY indique que des déchets sauvages ont été constatés, notamment à la Cavée aux Loups, et qu'un arbre est tombé sur un chemin le long de la déviation
- Madame MACUDZINSKI demande si l'obligation scolaire dès 3 ans implique la présence des enfants l'après-midi. Il est répondu qu'il convient de se rapprocher de Monsieur COLAYE, le Directeur de l'école
- Madame MACUDZINSKI indique qu'une sortie est prévue, dans le cadre des activités des mercredis, pour les enfants le 25 septembre pour aller voir les moutons au presbytère

- Madame MACUDZINSKI interroge Monsieur le Maire pour savoir si un ou des banc(s) sont prévus au city-stade. Il est répondu que pour le moment non mais que cela semble tout à fait possible.
- Madame DUFRANNE indique qu'il y a une fuite sous l'évier de la cuisine à la salle Henri Henri Sénéchal. Il lui est répondu qu'elle a été réparée ce lundi.
- Madame DOMINGOS-FREIRE souhaiterait que le parterre à la sortie du village rue du Saulon soit amélioré.
- Monsieur LANTEZ demande si l'on connaît l'origine du feu qui s'est déclaré fin août entre Autreville et Nointel. Il est répondu qu'aucune information n'a été fournie à la Mairie à ce sujet.
- Madame LEFEVRE souhaiterait créer une « charte » pour l'utilisation de la salle Henri Sénéchal par les associations (rappel de la fermeture des lumières, vérification des chasses d'eau, balayage de la salle avant de partir ...). Le Conseil municipal lui donne carte blanche pour cela.
- Monsieur DECAUDAIN demande si une inauguration est prévue pour le city-stade une fois celui-ci terminé. Il lui est répondu qu'il est possible que le Conseil Départemental, qui le finance à 75% et gère sa construction, souhaite organiser cette cérémonie. Et si ce n'est pas le cas, la commune le fera.
- Madame BODCHON-SEREIN informe le Conseil municipal qu'un exercice PPI pour BASF se déroulera le mardi 24 septembre et que des affiches ont été mises dans les cadres à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22h50.

A Nointel, le 12 septembre 2019  
Le Maire,  
Philippe LADAM